

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

## Conseil du 26 juin 2023

## Délibération n° 2023-1722

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Sathonay-Camp - Villeurbanne

Objet : Urbanisme transitoire - Attribution de subventions en nature à l'association La Galoche dans le cadre de la création d'un tiers-lieu à Sathonay-Camp et à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) - Université de Lyon pour l'implantation du projet de médiation industrielle INDULO à Villeurbanne

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur: Madame Émeline Baume

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e): Madame Sonia Zdorovtzoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chilhi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontaines, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés: M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

## Conseil du 26 juin 2023

#### Délibération n° 2023-1722

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Sathonay-Camp - Villeurbanne

Objet : Urbanisme transitoire - Attribution de subventions en nature à l'association La Galoche dans le cadre de la création d'un tiers-lieu à Sathonay-Camp et à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) - Université de Lyon pour l'implantation du projet de médiation industrielle INDULO à Villeurbanne

Service: Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

## I - Contexte

La Métropole de Lyon conduit, depuis près de 3 ans, une démarche d'urbanisme transitoire destinée à répondre à des besoins d'habitants, d'usagers et d'entreprises par la mise à disposition de foncier ou immobilier de son patrimoine. Cette démarche s'inscrit comme un appui à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

Plusieurs sites sont aujourd'hui activés ou en cours d'activation sur l'ensemble du territoire. Il s'agit, notamment, des Ateliers Briand à Saint-Priest, du Loup Pendu à Rillieux-la-Pape, de l'Étape 22 D à Villeurbanne ou encore du Technicentre à La Mulatière.

Pour la Métropole, il s'agit de soutenir, par ce biais, ses filières prioritaires en développant une offre d'accueil alternative au marché privé pour des structures en création. Il s'agit d'une opportunité pour ces jeunes structures leur permettant d'amorcer et tester leur activité.

Plusieurs projets sont en cours d'accompagnement dans ce cadre et sont accueillis dans des biens du patrimoine métropolitain, notamment le site des Ateliers Briand, qui héberge des acteurs de la filière consigne, ou l'Étape 22 D à Villeurbanne, qui a permis l'installation des acteurs de la filière vélo.

Afin de soutenir certains porteurs de projets dont l'impact social ou économique et l'ancrage territorial sont forts, il est proposé d'attribuer des subventions en nature prenant la forme de rabais de loyer ou de mise à disposition gratuite aux 2 projets suivants :

- l'association La Galoche pour son projet de tiers-lieu à Sathonay-Camp,
- la COMUE Université de Lyon, pour son projet de médiation industrielle INDULO, à destination des jeunes publics sur le site Étape 22 D à Villeurbanne.

## II - Le projet de tiers-lieu de l'association La Galoche

L'association La Galoche est une association créée en 2019 qui réunit des habitantes et habitants de la commune de Sathonay-Camp. Son objectif est d'ouvrir à tous un lieu de rencontre animé dans l'optique de faire émerger des initiatives locales : concerts, conférences, théâtre, débats et échanges de savoirs. Le projet a grandi pour devenir aujourd'hui un lieu convivial et citoyen, réunissant à la fois un espace de travail partagé, une épicerie, un café associatif animé et un lieu de promotion d'initiatives citoyennes.

L'association La Galoche porte la vision d'une société plus collective et responsable, incarnant des valeurs de partage, de convivialité, remettant à l'honneur l'inter-générationnalité et s'emparant des enjeux écologiques en encourageant une consommation plus responsable et respectueuse de l'environnement.

Elle a pour mission d'être un vecteur de lien social et de coopération à l'échelle de la commune et du plateau nord. C'est un espace commun ouvert à tous favorisant la rencontre et l'échange, un lieu de vie multifonctionnel et participatif où chacun de ses membres peut s'investir en contribuant, s'il le souhaite, à son fonctionnement (tenue de bar, aide pour l'épicerie, soutien logistique lors des festivités) et à sa programmation (activités type débats, concerts, cercle de lecture, etc.). Un lieu également où l'échange de savoir-faire et de compétences est facilité et encouragé.

Cette association développe un projet de tiers-lieu dont l'offre sera la suivante :

- un café associatif : lieu de rencontre, remplissant le rôle de tisseur de liens entre les habitants, outil de sensibilisation, de fête, de culture et de commun ouvert à tous, vecteur de lien social autour du faire et vivre ensemble.
- une épicerie locavore et zéro déchet gérée de manière participative : il s'agit d'une épicerie de proximité proposant une offre resserrée de produits de qualité issus de productions ultra-locales, en agriculture biologique et en maximisant le zéro déchet. Elle sera, en grande partie, autogérée par des bénévoles permettant d'obtenir des accessibles en contrepartie d'un peu de temps accordé par les adhérents pour gérer les commandes, le stock, la livraison. Les adhérents pourront acheter sur place ou pré-commander,
- un espace de travail partagé : l'association souhaite réunir les entrepreneurs, les travailleurs indépendants et les télétravailleurs au sein d'un même lieu afin de promouvoir le travail collaboratif et permettre des rencontres entre personnes et compétences variées pour faire naître une intelligence collective,
- un lieu animé : les citoyens pourront être moteurs du lieu en y proposant des ateliers divers et variés, toujours dans le but de renforcer le lien social et permettre un transfert de connaissances *via*, notamment, des ateliers professionnels pour renforcer le maillage des indépendants, télétravailleurs et entrepreneurs du plateau nord.

Sans lieu physique jusqu'à aujourd'hui, l'association a manifesté son intérêt pour occuper une partie de la parcelle de l'Hôtel de Commandement, appartenant au domaine privé de la Métropole et faisant l'objet d'études dans le cadre d'un projet urbain en devenir.

Un appel à manifestation d'intérêt concurrente (AMIC) a été lancé par la Métropole le 18 mai 2022 et clôturé le 15 juin 2022 pour ce site. Le projet de l'association La Galoche a été retenu dans le cadre de cette consultation pour une installation sur ce site pendant 5 ans.

L'association a présenté un projet de création d'activités qui impliquent, dès la phase de lancement, le recrutement d'un équivalent temps plein (ETP), essentiel pour le fonctionnement du lieu.

Le projet occupera 1 393 m², dont 41 m² d'espaces dédiés au coworking, 152 m² d'espaces ouverts et communs et 1 200 m² d'espaces extérieurs.

Les prévisions de chiffres d'affaires permettent à l'association d'atteindre un 1er équilibre d'exploitation au 3ème exercice. Le chiffre d'affaires cible pourrait être atteint la 5ème année pour un montant prévisionnel de 154 000 €, issus des produits de l'épicerie (à 50 %), du *coworking* (25 %) et du café associatif (25 %).

Le compte d'exploitation prévisionnel est le suivant :

Charges	1 <sup>ère</sup> année (démarrage) (en €)	5 <sup>ème</sup> année (cible) (en €)	Produits	1 <sup>ère</sup> année (démarrage) (en €)	5 <sup>ème</sup> année (cible) (en €)
charges de personnel	32 994	35 334	chiffre d'affaires	24 850	154 129
achats et charges de production	12 619	67 132	subvention Fondation Innovation sociale	10 000	
charges externes, dont loyer	18 704	30 968	subvention Fondation Terre solidaire	3 000	
impôts et taxes	615	640	subvention Caisse d'allocations familiales (CAF)		10 000

Charges	1 <sup>ère</sup> année (démarrage) (en €)	5 <sup>ème</sup> année (cible) (en €)	Produits	1 <sup>ère</sup> année (démarrage) (en €)	5 <sup>ème</sup> année (cible) (en €)
dotations amortissements	7 647	4 980	crowdfunding	6 000	
charges financières	234	469			
solde créditeur (bénéfice)		24 606	solde débiteur (perte)	28 963	
Total charges	72 813	164 129	Total produits	72 813	164 129

Au regard des prix moyens appliqués sur ce secteur, le loyer de référence s'élèvera à 54 639,22 € pour les 5 ans d'occupation. Or, les capacités financières initiales de l'association et les incertitudes liées à la création de cette activité à forte portée sociale et inclusive ne permettent pas à l'association La Galoche de supporter ce montant de redevance.

Il est proposé de procéder à l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 18 239,22 €, équivalent au rabais de loyer consenti sur 5 ans à l'association La Galoche, dans le cadre de son projet de création puis de développement d'un tiers-lieu.

Une convention d'occupation temporaire sera signée entre la Métropole et l'association pour un loyer incluant le rabais.

# III - Le projet INDULO de la COMUE - Université de Lyon

Le projet INDULO, porté par la COMUE - Université de Lyon, contribue particulièrement à la stratégie industrielle de la Métropole qui vise à relever le défi de la ré-industrialisation du territoire.

Cette stratégie doit, notamment, permettre de retisser des liens entre les industries, leurs territoires et les habitants pour renforcer l'attractivité des métiers industriels et répondre aux actuelles réticences et incompréhensions eu égard aux impacts potentiels (visuels, sonores, olfactifs, rejets, risques, etc.).

Elle s'articule ainsi autour de 4 axes d'intervention :

- accueillir les industries par une insertion équilibrée et apaisée dans le tissu urbain et enrayer la dynamique de desserrement industriel génératrice d'artificialisation des sols,
- transformer, en proposant aux industriels des dispositifs favorisant le développement d'une industrie moins polluante, plus résiliente, plus sûre,
- reconnecter et retisser les liens avec les habitants, accompagner l'attractivité des métiers industriels,
- coopérer en impliquant les territoires, les entreprises et les habitants.

Le projet INDULO a pour objet de développer, sur 100 m², une mini usine comprenant la chaine de production d'une pédale de vélo, l'environnement industriel qui l'accompagne ainsi que la scénographie nécessaire permettant à ce démonstrateur de répondre aux objectifs suivants :

- la co-construction d'un objet de médiation industrielle pour raconter une histoire de l'industrie reconnectée à son territoire et à ses habitants : des savoirs faires, des technologies et nouveaux modes d'organisation pour relever les défis sociétaux et environnementaux,
- la participation des étudiants et de l'écosystème lyonnais en tant que réalisateurs de cette micro usine,
- la création d'un récit en lien avec des politiques publiques fortement portées par la Métropole et basé sur une recherche de performance environnementale et d'éco conception,
- ce démonstrateur de médiation industrielle montrera aussi la mobilisation de l'écosystème lyonnais pour favoriser l'ancrage et la transformation de l'industrie pour le développement durable de la cité, en prenant le cas pratique de la fabrication d'une pédale de vélo.

Ce projet, porté par l'Université de Lyon, a été construit au 1er semestre 2020 avec les acteurs de l'enseignement supérieur : écoles d'ingénieurs (Institut national des sciences appliquées -INSA-, Centrale, etc.), institut universitaire de technologie (IUT), école de *design* (STRATE), ceux de la formation professionnelle (Agence nationale pour la formation professionnelle -AFPA-, Union des industries et métiers de la métallurgie -UIMM-, Lycée Martinière Diderot, ID Pro), le cluster industriel Mobilités actives et durables ainsi que des acteurs de l'insertion (Foyer Notre-Dame des sans-abri).

Le cahier des charges a ensuite été affiné et formalisé en 2021 et le démonstrateur a été dévoilé au grand public à l'occasion du Salon Viva Fabrica en février 2023.

Celui-ci porte sur la thématique de la mobilité durable et du vélo et est caractérisé par les points suivants :

- micro usine pour la fabrication de pédales de vélo, dont le grip est éco conçu, production de mini série,
- immersion des visiteurs dans la micro usine en les faisant participer, principe de circularité : matériaux et composants écosourcés et/ou recyclés,
- principe de collaboration positive entre l'humain et la technologie : l'opérateur/visiteur est au centre du dispositif, les technologies venant l'assister (assistance au geste, apprentissage, information, prise de décision).

Le budget prévisionnel pour réaliser ce projet est le suivant :

Total des dépenses	257 894,74	Total des recettes	257 894,74
avantage en nature (locaux mis à disposition)	37 894,74	avantage en nature (locaux mis à disposition)	37 894,74
magasin / logistique	2 000		
convoyeur	20 000		
matériel poste d'assemblage	2 000		
système de vision qualité	50 000	subvention Métropole	200 000
matériel d'usinage	135 000		
matériel pour impression 3D	9 000		
matériel de conception	2 000	autres financements	20 000
Dépenses	Montant (en €TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)

Aujourd'hui, la coordination du projet INDULO est assurée par la COMUE - Université de Lyon, qui y affecte 0,5 ETP.

Elle assurera aussi la coordination de l'exploitation de la micro usine INDULO et en définira les règles d'utilisation à des fins de médiation et/ou de pédagogie avec les partenaires du projet.

Afin de soutenir la COMUE - Université de Lyon dans l'acquisition des équipements, permettant la réalisation du projet de la micro usine INDULO, la Métropole a voté, par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021, une programmation pluriannuelle d'investissements qui consacre un budget prévisionnel de 400 000 € au soutien de projets visant à accompagner les dispositifs de la stratégie industrielle.

Une autorisation de programme partielle, d'un montant de 200 000 € sur cette enveloppe, a été votée par délibération n° CP-2022-1217 de la Commission permanente du 11 avril 2022 afin de participer au financement du projet de micro usine INDULO et a procédé à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 € au profit de la COMUE - Université de Lyon, pour la réalisation de ce projet d'intérêt collectif.

Afin de poursuivre le projet et le rendre accessible au plus grand nombre, le démonstrateur ouvrira ses portes en septembre 2023, sur le site de l'Étape 22 D à Villeurbanne, qui accueille déjà au sein d'un autre bâtiment les acteurs de filière vélo mobilités actives.

Au regard du caractère d'intérêt général du projet de démonstrateur, il est proposé de procéder à la mise à disposition gracieuse des locaux nécessaires à l'installation d'INDULO sur le site Étape 22 D pour la période de juin 2023 à décembre 2027.

Cette mise à disposition est évaluée à un montant de 37 894,74 € sur la période, correspondant à l'attribution d'une subvention en nature d'un montant équivalent.

Une convention d'occupation temporaire sera établie entre la Métropole et la COMUE ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### **DELIBERE**

- 1° Approuve l'attribution de subventions en nature :
- a) d'un montant de 18 239,22 € au profit de l'association La Galoche, équivalent au montant du rabais sur loyer consenti sur 5 ans pour l'implantation d'un tiers-lieu à l'Hôtel de Commandement à Sathonay-Camp,
- b) d'un montant de 37 894,74 € au profit de la COMUE Université de Lyon, équivalent à la mise à disposition gratuite d'un local sur le site Étape 22 D à Villeurbanne, pour l'implantation de l'espace de médiation industrielle INDULO.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-307223-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023